



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE ET DES AFFAIRES RURALES

<p>Direction générale de l'alimentation</p> <p>Sous-direction de la Qualité et de la Protection des Végétaux</p> <p>Bureau de la Santé des Végétaux</p> <p>Adresse : 251, rue de Vaugirard 75 732 PARIS CEDEX 15</p> <p>Dossier suivi par : Denis FERRIEU</p> <p>Tél. : 01.41.73.48.04 Fax. : 01.41.73.48.40</p> <p>Réf. interne : Fiche de vie n° G 30</p>	<p>NOTE DE SERVICE</p> <p>DGAL/SDQPV/N2004-8019</p> <p>Date : 19 JANVIER 2004</p> <p>Classement : ON 321</p>
---	--

Le Ministre de l'agriculture,
de l'alimentation, de la pêche et des affaires
rurales
à

Date de mise en application : immédiate

Abroge et remplace :

Complète :

- Note de service DGAL/SDPV/95 N° 8308 du 11/12/1995
Liste des parasites de quarantaine 1986
- Note de service DGAL/SDPV/98 N° 8173 du 09/10/1998
Specimens : permis d'importation et certificat
phytosanitaire

 Nombre d'annexes :

Degré et période de
confidentialité :

Rubrique : Export

Objet : Réglementation phytosanitaire KAZAKHSTAN

Bases juridiques : Courrier du 08/04/2002

Exigences phytosanitaires pour l'importation de végétaux et produits végétaux au KAZAKHSTAN :

- Loi sur la quarantaine des plantes n°344-13 RK du 11/02/1999
- Arrêté n° 1960 du 30/12/2000 protection du territoire

MOTS-CLES : Exigences phytosanitaires, réglementation, KAZAKHSTAN, Export

Résumé : Diffusion de nouvelles exigences phytosanitaires dans le cadre de la délivrance des certificats phytosanitaires pour l'exportation de végétaux et produits végétaux à destination du KAZAKHSTAN.

Les textes cités sont diffusés par courrier aux Directions régionales de l'Agriculture et de la Forêt / Services Régionaux de la Protection des Végétaux.

Je vous saurais gré de bien vouloir me faire connaître les éventuelles difficultés rencontrées dans la mise en oeuvre de ces instructions.

Sous-directeur de la Qualité et de la Protection des Végétaux

Hervé DURAND

Destinataires	
Pour exécution : -Les Chefs de S.R.P.V. -Les Chefs de S.P.V. (DOM)	Pour information : -MM. les I.G.A. -MM. les préfets de Région -MM. les préfets de département -les D.R.A.F. -les D.A.F. (DOM)